



# LIGUE DES PYRENEES DE BASKET-BALL

## COMMISSION REGIONALE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

### RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport: .....

Fonction :

1° Arbitre       2° Arbitre

Marqueur       Chronométrateur

Aide-marqueur       Opérateur des tirs

Délégué Régional       Responsable de l'organisation

Capitaine A       Capitaine B       Commissaire

Entraîneur A       Entraîneur B       Observateur

### RENCONTRE

PNM     PNF     Coupe Régionale M

R2M     R2F     U20M     U17M     U15M     U13M

R3M     R3F     U20F     U17F     U15F     U13F

Autre compétition (préciser) : .....

Date :                      Lieu :                      N° rencontre :

Equipe A :                      Equipe B :

Score au moment de l'erreur supposée :    A : .....    B : .....

Score final :                      A : .....    B : .....

### MOMENT DE LA RECLAMATION

- L'erreur supposée commise a eu lieu :  
 Avant la rencontre       Pendant la rencontre       Après la fin de temps de jeu

- Si l'erreur supposée commise a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période et à quel moment :  
 1<sup>er</sup> QT     2<sup>ème</sup> QT     3<sup>ème</sup> QT     4<sup>ème</sup> QT    Prolongation(s) :  1  2  3  4  ...

- Au moment de l'erreur supposée commise, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté :     Oui     Non

- Au moment de l'erreur supposée, le ballon était vivant :     Oui     Non

- L'erreur supposée commise s'est déroulée :  
- après la fin du temps de jeu ?     Oui     Non  
- après la signature de la feuille de marque par l'arbitre ?     Oui     Non

### LA FEUILLE DE MARQUE

- La réclamation a-t-elle été déposée immédiatement si le ballon était mort, ou au 1<sup>er</sup> ballon mort suivant l'erreur supposée commise si le ballon était vivant ?     Oui     Non

- La feuille de marque a été renseignée au verso par l'arbitre sous la dictée de l'entraîneur ou du capitaine plaignant :     Oui     Non  
Si non, pourquoi ? .....

- Le capitaine réclamant a signé la case réclamation au recto de la feuille de marque :     Oui     Non

- Est-ce AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ?     Avant     Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque et le responsable de l'organisation ont remis leurs rapports à l'arbitre :     Oui     Non  
Si non, pourquoi ? .....

- Les capitaines ou entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné le verso de la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures :     Oui     Non  
Si non, pourquoi ? .....

- Est-ce que le (ou les) chèque(s) de 75€ ont bien été transmis au 1<sup>er</sup> arbitre par l'équipe réclamante et par réclamation :     Oui     Non  
Si non, pourquoi ? .....

### NATURE DES FAITS

Utiliser le verso de cet imprimé pour rédiger votre rapport avec précision

Fait à                      le                      Signature

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard dans les jours ouvrables suivant immédiatement la rencontre et si possible dans les 24 heures à :

**Ligue des Pyrénées de Basket-Ball**  
**Commission Régionale de Traitement des Réclamations**  
Maison du Basket – BP 65105  
36 avenue de l'Hers  
31504 TOULOUSE cedex 5  
Téléphone : 05 62 71 69 59 – Courriel : [reclamations@basketpyrenees.org](mailto:reclamations@basketpyrenees.org)

